

Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille

To win one's place: the conquest of women autonomy within the family

Ganar su lugar: la conquista de la autonomía de las mujeres en la familia

François de Singly

Numéro 18 (58), automne 1987

Famille/familles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034275ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034275ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

La conquête de l'autonomie des femmes au sein de la famille conjugale peut prendre deux formes majeures que l'on ne peut réduire à l'opposition entre tradition et modernité. Explorer les logiques, les stratégies et les conditions sociales de ces deux modèles, tel est le propos de cet article.

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Singly, F. (1987). Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (18), 153–159.
<https://doi.org/10.7202/1034275ar>

Gagner sa place : la conquête de l'autonomie des femmes dans la famille

F. de Singly

Les remèdes de « bonne-femme » contre les maux de couple

Dans la production romanesque, des livres sont consacrés à la crise d'identité des femmes. Ce sont souvent des romans du « milieu de la vie », pour reprendre le titre de l'un d'entre eux. Ils mettent en scène des femmes qui font, soit après le départ des enfants, soit après la fuite du mari, le bilan de leur vie. Ces romans se ressemblent, ils utilisent souvent des images comparables : l'engourdissement, l'endormissement de la femme dévouée. Cette femme a le sentiment de s'être progressivement diluée dans une vie par procuration et d'être devenue invisible aux yeux de ses enfants ou de son mari. Pour reprendre le titre d'un beau roman d'Annie Ernaux,

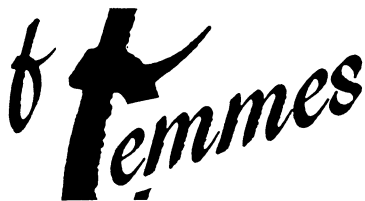
la vie conjugale produit « la femme gelée » (A. Ernaux, 1981).

Cette femme lutte contre l'engourdissement par divers procédés : la fuite, le silence de la mort comme pour l'héroïne d'une nouvelle de Doris Lessing (D. Lessing, 1967), la reconquête de son autonomie. C'est ainsi qu'August Strindberg décrit une « tentative de réforme », menée de front par les deux membres d'un couple : la femme « avait vu avec dégoût comment on élevait les jeunes filles pour qu'elles servent de femmes de ménage à leurs futurs maris. C'est pourquoi elle avait appris un métier qui pût la nourrir dans toutes les circonstances de la vie. » l'homme « avait vu avec douleur comment les jeunes filles restaient là à attendre qu'un futur mari se présente et sub-

vienne à leurs besoins ; il voulait épouser une femme indépendante et libre qui pourrait gagner son propre pain, et qu'il considérerait comme son égale ; elle serait sa camarade pour la vie, et non pas une femme de ménage » (A. Strindberg, 1884).

La littérature met en scène de tels personnages féminins qui luttent pour ne pas être étouffés par l'ambiance du foyer, fût-elle chaleureuse. L'héroïne ne veut pas, ou plus, jouer dans un feuilleton — quotidien — le rôle de la « bonne épouse » et de la « bonne mère ». Ces fictions romanesques décrivent une partie de la réalité. D'autres pans du réel sont cependant masqués, la lutte pour l'autonomie de la femme ne prenant pas uniquement cette forme de refus. Cet article a

154 pour objectif, grâce au support d'enquêtes quantitatives, de présenter les deux modalités principales par lesquelles les femmes recherchent à affirmer au mieux leur identité personnelle, au sein de leur couple. Ces modalités sont socialement perçues comme contradictoires ; elles reflètent deux manières différentes de construire le monde conjugal. L'adhésion à la première expression de l'autonomie conduit souvent à refuser d'admettre que les femmes qui choisissent la seconde voie sont aussi autonomes. Pour considérer ces deux points de vue en même temps, la lectrice ou le lecteur devra, sans doute, se tordre un peu le cou !



La première forme de l'autonomie féminine

Certaines femmes n'aiment pas interpréter ce qu'elles estiment être un rôle de doublure : devenir la femme de. Elles peuvent ainsi conserver leur nom d'origine, ou en tout cas être favorables à l'abandon de la norme de l'alignement sur le nom du mari. À la question « Vous savez que la législation actuelle n'oblige pas une femme qui se marie à prendre le nom de son mari. Elle peut garder son nom de jeune fille et l'uti-

liser sur ses papiers d'identité... Vous-même, pensez-vous qu'il est souhaitable ou pas souhaitable que les femmes mariées utilisent leur nom de jeune fille ? », la moitié des personnes interrogées répondent « pas souhaitable », un tiers « souhaitable » et un cinquième se réfugie dans l'abstention (M.F. Valetas, 1982). Les femmes qui plaident pour l'alignement du nom de la femme sur celui du mari diffèrent des femmes qui au contraire prônent la conservation du nom de jeune fille. D'après une analyse de classification, les premières ont un niveau d'études primaires, sont nées depuis 60 ans, votent plutôt pour un parti de droite. Les secondes habitent dans l'agglomération parisienne, ont fait des études secondaires et surtout supérieures, votent pour le parti socialiste ou le parti communiste, elles ont plutôt moins de quarante ans.

Une sociologie de la fusion conjugale

Les traits de l'identité sociale associés à l'une ou l'autre attitudes devant le nom de la femme se retrouvent dans d'autres enquêtes sur le fonctionnement, réel ou rêvé, de l'équipe conjugale. La fusion conjugale est critiquée davantage par les personnes les mieux dotées en capital social ou culturel. Pour les scénarios proposés dans *Mariages au quotidien* (J. Kellerhals et al., 1982), les réponses favorables au « nous-couple » sont entendues plus souvent (relativement) en milieu populaire et les réponses favorables à une solution individualiste plus souvent en milieux moyen et supérieur, surtout chez les femmes.

Le souhait du partage des temps libres, des territoires symboliques (en se disant tout entre conjoints) n'est pas prononcé au hasard. Il provient de ceux et de celles qui estiment que la vie de couple contribue le plus à leur bonheur et à leur épanouissement personnel. C'est ainsi que l'écart entre les réponses

« vie de couple » et les réponses « travail professionnel » est plus grand chez les hommes et les femmes moins bien dotés, reflétant le poids du conjugal dans la construction du bonheur (J. Kellerhals et al., 1982).

Dans les milieux populaires, l'accent mis sur la fusion renvoie à l'évidence du collectif conjugal. La faiblesse des capitaux sociaux et culturels crée les conditions de cette concentration sur la vie de famille, les « substituts » possibles étant peu nombreux. La « famille refuge » concerne, dans cette optique, (développée notamment par J. Kellerhals, 1982 ; G. Mauger et C. Fossé-Poliak 1986 ; J.-C. Kaufmann, 1985), les acteurs à qui les autres scènes de la vie sociale offrent peu l'occasion de se mettre en valeur. Dominés, ils préfèrent se retirer du monde extérieur, alors que les hommes et les femmes plus riches en capital social et en capital culturel peuvent briller (ou espérer briller sur le terrain de la vie professionnelle, associative).

Fusion et spécialisation

En rester à cette image serait, cependant, trompeur : la vie conjugale ne se réduit pas à une seule dimension : la fusion. Une seconde dimension structure l'organisation domestique, les modalités de la division du travail entre les conjoints. Lorsque les questions portent sur la profession et le ménage, les femmes et les hommes favorables au collectif conjugal semblent l'oublier ! Chacun reprend ses prérogatives, définit en référence à l'identité sexuelle. L'homme doit assurer les ressources monétaires et garantir le statut social de la famille, la femme, elle, doit l'aider en le déchargeant de toutes les tâches ménagères. Inversement, les personnes qui critiquent la fusion conjugale plaident pour le partage du travail, domestique et professionnel. Les « chances » de faire la vaisselle ou une carrière ne doivent pas être différenciées selon le sexe. Dans notre enquête sur les échanges conju-

gaux (F. de Singly, 1984, 1987), un scénario approchait la distribution des chances professionnelles entre les deux partenaires. Les partisans de la fusion comportementale (partager les temps de loisirs) et de la fusion spirituelle (abolir les territoires symboliques personnels) accordent, davantage que les partisans de la double autonomie, la priorité professionnelle à l'homme.

La fusion rime avec la division, l'autonomie avec le partage. L'aspiration à l'autonomie n'annule pas l'expression communautaire. Ainsi dans un autre scénario, un couple était placé devant la situation suivante : salariés tous les deux, on leur propose à chacun de suivre des cours du soir pour améliorer leur formation et leur situation. Le soin aux enfants interdit aux deux de suivre ces cours. Un seul peut le faire. Le mari a déjà une meilleure situation que son épouse. Les personnes qui préfèrent l'autonomie choisissent de favoriser plutôt la femme, les personnes qui préfèrent la fusion plutôt le mari (F. de Singly, 1987).

Les partisans de l'autonomie ne rejettent donc pas une régulation collective des territoires personnels. Le clivage entre les « communistes domestiques » et les « autogestionnaires » (F. de Singly, 1987) ne porte pas sur l'existence d'un espace conjugal. Le « partage » n'a ni mêmes frontières, ni même sens. Pour les uns, il doit être le signe de leur communauté, pour les autres, le garant du respect des partenaires. En effet, la revendication du partage, au regard des « autogestionnaires », protège les chances de chacun des conjoints, et en particulier de la femme, la plus menacée par le fonctionnement jugé « traditionnel » du couple.

Ce souci de partager le travail et le pouvoir, perçus alors comme des charges, caractérise ce que dans une autre recherche nous avons nommé les « femmes égalitaires » (M. Glaude, F. de Singly, 1986). Dans ce type d'organisation, la zone

conjugale — c'est-à-dire la zone où les deux conjoints font, sinon ensemble, du moins « à égalité » — est attractive, alors que la zone de prépondérance féminine — celle où la femme déclare avoir le quasi-monopole — est vide. Pour d'autres femmes, les « femmes ménagères », la zone de prépondérance féminine comprend au minimum les domaines de l'approvisionnement et du travail ménager. Ainsi 12 % des femmes « égalitaires » et 83 % des femmes « ménagères » déclarent faire seules la vaisselle.

Ambiguïté de la revendication publique de l'autonomie

Les femmes égalitaires demandent la réintégration (l'intégration) des hommes dans un monde classé comme féminin — la cuisine — afin de pouvoir, elles-mêmes, circuler plus librement dans un monde classé comme masculin — le bureau. Dans cette perspective — brouiller les pistes de la spécialisation sexuelle — ces femmes retiennent souvent la réponse « mon mari et moi également » au détriment des réponses « toujours moi ou moi plus que mon mari » ou « toujours mon mari ou mon mari plus que moi ». Entraînées, en quelque sorte, par leur élan de propagandiste du mot d'ordre « partage conjugal », ces femmes égalitaires sont conduites à se dessiner comme moins autonomes que les autres. Le « toujours moi » aimable dans le cadre d'une enquête sur les échanges conjugaux devient dans le cadre d'une enquête sur le travail haïssable ! Un questionnaire produit des effets de mise en scène (F. de Singly, 1983) qui peuvent être décryptés grâce à la construction d'un répertoire non limité à une seule enquête. Sinon comment comprendre que « les femmes égalitaires » dont le profil social est comparable aux femmes « autogestionnaires » répondent moins souvent que les « femmes ménagères » « toujours moi » aux questions concernant la décision de

travailler pour une femme et le choix de ses vêtements ?

De telles stratégies d'affirmation du soi peuvent être mal comprises, précisons-les. Les femmes autogestionnaires et égalitaires réclament à la fois que le « féminin » devienne « conjugal » et que le « personnel » ne devienne pas « collectif ». Les femmes ménagères et communistes, elles, souhaitent inversement que le « féminin » reste « féminin » et que le « personnel » soit transformé en « collectif ». Pour les premières, l'existence de frontières marquées sexuellement (en référence à des rôles sexuels) menace le développement personnel. Pour les secondes, ces frontières constituent le fondement de leur reconnaissance sociale, leur capital, aussi méritent-elles d'être préservées.

Les conditions sociales de la revendication autogestionnaire

Ces revendications d'un « moi féminin » ne sont pas choisies selon le bon vouloir des acteurs, elles dérivent de deux facteurs principaux. Le premier, déjà énoncé, renvoie au niveau des richesses possédées. Mais les données plus fines de l'enquête Budget de famille, de l'INSEE, permettent d'appréhender que c'est surtout, en suivant la distinction conceptuelle de Pierre Bourdieu (1979), la structure du capital qui joue. Le poids des « femmes égalitaires » est en effet plus fort dans les fractions intellectuelles que dans les fractions économiques des classes supérieures et moyennes. La structure « à dominante culturelle » est associée à la revendication du partage conjugal du travail et du pouvoir. 45 % des femmes mariées à des instituteurs ou à des éducateurs, 33 % des femmes mariées à des professeurs contre 20 % des femmes mariées à des cadres administratifs supérieurs et 22 % des femmes mariées à des ouvriers qualifiés peuvent être classées dans la catégorie des « femmes égalitaires ».

156

Cette mesure plus précise de la position sociale révèle donc que le clivage entre les femmes égalitaires et autogestionnaires et les femmes ménagères et communistes ne se réduit pas à une opposition selon le volume des richesses sociales et culturelles, mais renvoie aussi à la nature du capital possédé (M. Glaude, F. de Singly, 1986).

La revendication égalitaire et autogestionnaire se rencontre davantage dans les milieux sociaux où le capital possédé, plutôt scolaire, n'est pas trop faible. Cette ambiance constitue en quelque sorte un « terrain favorable » à l'éclosion d'une relation conjugale reposant sur le double refus de la fusion et de la spécialisation. Un second élément intervient, l'exercice d'une activité salariée par les deux partenaires. La mise en application d'une certaine déspecialisation professionnelle (quelles que soient par ailleurs les raisons avouées de l'activité féminine) est associée à un partage plus grand du pouvoir et du travail ménager, même dans les groupes sociaux les moins sensibles à l'idéologie égalitaire. Dans les couples dont le mari est ouvrier spécialisé, la forme égalitaire est deux fois plus importante (de 14 % à 28 %), dans les couples dont le mari est ouvrier qualifié, la forme égalitaire l'est deux fois et demie (de 12 à 31 %) lorsque l'épouse a une activité professionnelle.

Les ressources monétaires et symboliques fournies à la femme

par l'activité salariée ne sont pas sans effet sur la résultante de la négociation de l'organisation domestique. Les femmes salariées tentent d'échapper à l'assignation à résidence domestique.

Une seconde politique de l'autonomie

Les « femmes ménagères » vues par les « femmes égalitaires »

Les femmes égalitaires définissent leur autonomie contre un modèle de référence qu'elles nomment « traditionnel ». Leur logique d'affirmation de soi a une cohérence : l'entrée dans la vie conjugale ne doit pas se traduire par l'abandon de ce qu'elles estiment être leur personnalité. Elles refusent les rôles sexuels, alibi culturel, selon elles, pour les contraindre à n'exister que par la médiation du mari ou de l'enfant. Les romans de crise sont écrits pour elles, pour les conforter dans leur vision où la femme mariée — « ménagère » sans aucun doute — est condamnée à disparaître en tant que « personne ».

Un des premiers albums pour enfants publiés par les Éditions des Femmes — *Après le déluge* (1975) — illustre cette vision. Madame Sidonie Radeville prépare tout l'après-midi le repas du soir, soumis à la critique du mari, monsieur Radeville. « Douce, modeste et soumise, elle passait son temps à astiquer, ranger, laver, cuisiner et s'occupait à la perfection de ses fils et de ses filles ». Un événement vient troubler l'ordre familial : en l'absence du père, un tuyau crève à côté de l'habitation des Radeville. Sidonie sauve son petit monde et cherche refuge dans un tiroir. Monsieur Radeville les retrouve tardivement, il doit, pour la première fois, se débrouiller seul. Les lendemains qui suivent chantent, tout au moins pour Sidonie et les enfants. « Sidonie n'a plus ses casseroles, ni ses poêles, elle n'a plus son fait-tout ni ses mou-

linettes, ni son rouleau à pâtisserie, ni son chinois, ni ses passoirs, ni ses moules à tartes, ni ses écumoi-res ». Dépouillée de tous ses instruments, elle retrouve le temps de vivre, et en particulier le temps de jouer de la musique. Elle et ses enfants « se découvrent » des intérêts, des goûts pour telle ou telle activité non programmée en fonction du « sexe ». Ainsi, même le mari « se met à la cuisine » pour faire « les bons petits plats devenus si rares ». La perturbation extérieure libère « Sidonie Radeville » qui après le déluge est nommée seulement « Sidonie », elle devient ou redevient elle-même.

La maîtrise de l'univers domestique

La construction de la catégorie « femmes ménagères » permet dans le jeu des oppositions de comprendre la catégorie des « femmes égalitaires ». Elle masque, cependant, certains des objectifs souhaités par ces femmes « ménagères ». En effet, leur politique ne se limite pas à la préparation d'une maison accueillante pour que, lorsque le mari rentre, ils puissent tous les deux être ensemble, et être bien ensemble, même si tout cela ne leur semble pas ridicule. Ces femmes « ménagères », elles aussi, ont un projet d'autonomie, invisible du point de vue des femmes « égalitaires ». Cette autonomie se définit comme la maîtrise par la femme de l'univers où elle exerce son travail. Les femmes égalitaires ne considèrent pas cette maîtrise comme un bien désirable. Aussi la lutte pour le pouvoir domestique ne les tente-t-elle pas. Gouverner le foyer, à quoi bon, puisqu'elles cherchent surtout à éviter ce qui leur semble l'enfermement. Elles rêvent d'une politique de l'alternance : à chacun son tour de gérer et de régner ! Pour les femmes ménagères, au contraire, le titre de « maîtresse de maison » est un enjeu.

Pour une femme ménagère, ne

pas porter ce titre signifie exécuter le travail domestique sans en avoir la responsabilité : devoir faire sans décider la manière de le faire. Avec la méthodologie de Herbst (1952), mise en oeuvre en France par H. Touzard (1975), il est possible d'opérer cette distinction, le questionnaire sur les décisions et celui sur les tâches étant symétriques. Par exemple, à la question « Qui, à la maison, réveille les enfants le matin et les fait lever ? » correspond une autre question « Qui décide de l'heure à laquelle les enfants doivent se lever ? Arrive-t-il que vos parents soient en désaccord à ce sujet ? ». Sont ainsi repérables les couples où lorsqu'un conjoint décide, il exécute aussi. L'auteur de l'Enquête psychosociologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale nomme ce type d'interaction « l'autonomie ».

Au regard des femmes qui vivent ce modèle, la forme d'organisation à éviter est non pas celle où les partenaires décident et font ensemble, mais celle où l'un des conjoints décide et l'autre exécute. Cette distorsion entre le pouvoir et l'effectuation est associée au taux de tension conjugale le plus élevé : 49 % en moyenne dans les couples où l'épouse doit suivre les consignes du mari, contre 24 % dans les couples où l'épouse gouverne et gère. Cette forme de l'autonomie, qui diminue les conflits conjugaux, rend supportable les charges ménagères pour la femme puisqu'elles peuvent être perçues comme des responsabilités.

Les conditions sociales d'attribution du titre de « maîtresse de maison »

Si cette autonomie engendre peu de tensions perceptibles par les enfants, elle n'est pas pour autant un attribut donné aux « femmes ménagères ». Cette autonomie est conquise : certaines femmes ménagères intègrent dans la zone de leur prépondérance des domaines de

décision (les femmes « autonomes ») alors que d'autres n'ont dans cette zone que des travaux d'exécution (les femmes « dominées »)¹.

Les conditions sociales de la maîtrise de l'autonomie relèvent de l'inégalité des ressources culturelles entre les partenaires. La femme « ménagère » n'est pas cantonnée au rôle d'exécution lorsqu'elle possède une dot scolaire supérieure à celle de son mari. Lorsqu'une femme ayant achevé ses études à la fin du collège épouse un homme moins bien doté, elle a trois fois plus de chances d'être autonome que d'être dominée. Si elle avait épousé un homme ayant poursuivi des études supérieures, elle aurait trois fois plus de chances d'être dominée que d'être autonome. Le prix du « beau mariage » (en se mariant avec un partenaire mieux doté) ne figure peut-être pas au moment de l'alliance, il est encaissé après (F. de Singly, 1987). Les femmes qui ont fait un beau mariage perdent ensuite leur autonomie : elles ne deviennent pas maîtresses de maison. Les autres femmes gèrent un espace plus ordinaire, sans doute, mais en le gouvernant. L'échange moins intéressant opéré sur le marché matrimonial s'inverse grâce à l'appropriation d'un capital spécifique, « l'autorité ».

Avec armes et bagages symboliques, la lutte féminine pour l'une ou l'autre autonomie

Un tel cas de figure conjugale correspondant aux prédictions de la théorie des ressources, élaborée par R.O. Blood et D.M. Wolfe (1960). Si cette théorie rend compte de certains aspects des relations conjugales, elle reste limitée dans la mesure où elle ne précise pas les raisons pour lesquelles les acteurs utilisent des ressources pour prendre le pouvoir et les raisons pour lesquelles, avec d'autres ressources, les acteurs ne veulent pas le prendre.

Les femmes salariées, en effet,

ne sont pas attirées par la prise du pouvoir de décision. Les ressources qu'elles tirent de leur activité professionnelle ne sont pas mises à contribution pour créer un rapport de force tel que les décisions leur reviennent. Ces femmes ne souhaitent pas devenir des femmes « autonomes », elles tentent de construire un univers domestique régi par l'égalité sexuelle. C'est davantage la maîtrise du monde extérieur que celle du monde intérieur dont elles rêvent.

La théorie des ressources doit être rectifiée : s'il est vrai que l'acteur social le mieux pourvu en ressources impose (plus souvent) sa définition des relations conjugales, cette définition n'inclut pas obligatoirement l'objectif de prendre le pouvoir. Le présupposé de la théorie des ressources (comme de la plupart des théories politiques) est l'évidence de l'attrait du pouvoir. Reste alors seulement à traiter la question des conditions de son appropriation. Dans notre perspective, toutes les femmes ne partagent pas ce présupposé. Lorsque, pour elles, le pouvoir domestique est un leurre, leurs armes symboliques servent à contraindre le mari-adversaire à accepter, bon gré mal gré, une certaine désertion du foyer. C'est « l'autonomie A » des « femmes égalitaires ». Lorsqu'au contraire, le pouvoir domestique est conçu comme attractif, les armes féminines se tournent contre le partenaire afin qu'il vive à la maison en « invité », en « hôte », avec pour double consigne de ne rien faire mais aussi de ne rien dire sur le fonctionnement domestique. C'est « l'autonomie B » de certaines « femmes ménagères ».

Le travail salarié de l'épouse relève de la catégorie des armes dont la fonction est de contraindre l'homme à partager tâches et décisions. Plus précisément, en différenciant les « femmes ménagères dominées » et les « femmes ménagères autonomes » on s'aperçoit

turelles. À chaque objectif correspond un capital propre :

L'enfant

Un troisième élément intervient dans la possibilité pour une femme d'être autonome, l'enfant. Ce dernier a un coût élevé dans la valorisation importante des richesses féminines sur le marché du travail (F. de Singly, 1982, 1987). Toutes choses étant égales par ailleurs, les mères de familles obtiennent un rendement statutaire ou monétaire de leur diplôme inférieur à celui des femmes mariées sans enfant. Pour la conquête de l'autonomie féminine au sein du ménage, l'enfant est-il également un handicap ? La centration sur le rôle maternel entraînerait, dans ce cas, un accroissement de la domination masculine. En devenant mère, la femme se rapprocherait du statut enfantin, peu auto-

nome. L'apparition de l'enfant peut, a priori, conduire à une autre modification des relations conjugales. L'autonomie de la femme, avec l'enfant, changerait non d'intensité mais de nature. Le modèle de la maîtresse de maison deviendrait plus attractif au détriment du modèle de la femme égalitaire. Le langage en termes de causalité est dangereux, il n'y a pas d'effet mécanique de l'enfant ou des enfants. Au sein du système de valeurs ces « femmes autogestionnaires », contrairement

aux « femmes communistes », l'enfant occupe une place secondaire, n'étant pas le référent obligé dans la construction de leur identité. C'est pourquoi ces « femmes autogestionnaires » tendent à retarder la venue du premier enfant, à espacer les naissances, et donc en conséquence à avoir moins d'enfants que les « femmes communistes ».

Dans les couples dont le mari est employé ou cadre, le primat de l'autogestion s'affaiblit, associé, avec l'apparition du premier enfant, à une augmentation de la dépendance féminine. Parmi les couples dont le mari est ouvrier, la mère perd peu d'autonomie (sauf pour les jeunes mères de trois enfants). Par contre, la nature de cette autonomie varie considérablement. Deux tiers des femmes autonomes sans enfant le sont sous la forme des « femmes égalitaires », deux tiers des femmes autonomes avec trois enfants le sont sous la forme des « femmes ménagères autonomes ». Il y a une certaine incompatibilité sociale entre une organisation égalitaire du couple et un nombre relativement élevé d'enfants.

Sans présenter les traits d'une « institution totale » (E. Goffman, 1968), la famille procure aux femmes plus qu'aux hommes « une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper », étant donné les rapports sociaux de sexe. Pour s'approprier au mieux ce cadre de vie en fonction de leurs intérêts sociaux, les femmes mettent en oeuvre deux types de stratégies. Elles recherchent soit la maîtrise de cet univers qui leur est confié, en prenant le pouvoir de l'organisation, soit le désengagement partiel, en cherchant à partager les dépenses de fonctionnement (en particulier temporelles) de la maison. Fuite en avant des « femmes communistes dominantes », pas de côté des « femmes autogestionnaires » : ces mouvements de femmes ne créent

158 que le passage à la double activité salariée au sein d'un couple est associé à un transfert entre domination masculine et autonomie féminine (au sens A), et non à un transfert entre autonomie féminine (au sens B) et autonomie (au sens A). Pour un milieu social considéré, les femmes salariées se distinguent des femmes au foyer par un accroissement du poids des « femmes égalitaires », par une diminution du poids des « femmes ménagères dominées », et par une stabilité du poids des « femmes ménagères autonomes ». Ainsi, parmi les épouses des ouvriers qualifiés, 12 % des femmes au foyer et 31 % des femmes salariées sont « égalitaires ».

L'autonomie par le désengagement et l'autonomie par le renforcement se conquièrent par des armes différentes : la première grâce aux ressources du travail salarié, la seconde grâce aux ressources cul-

Figure 1
Avec armes et bagages symboliques, la lutte pour l'autonomie féminine

Objectif	Armes spécifiques
Autonomie féminine par le désengagement domestique (femmes « autogestionnaires » et « égalitaires »)	Ressources associées au travail salarié de la femme
Autonomie féminine par la prise de pouvoir domestique (femmes « communistes » et « ménagères autonomes »)	Ressources associées à la supériorité féminine au sein de son couple

pas les mêmes changements de décor sur la scène familiale ou, plus exactement, ils contribuent à créer, à partir de la scène initiale jouée par « les femmes communistes dominées » (très proche, au moins, des indications fournies par T. Parsons, 1955), deux autres scénarios. Ces actions féminines, négociées avec les conjoints, forment trois types principaux de la vie conjugale contemporaine.

François de Singly
Université de Rennes 2,
EHESS - CNRS

██████████

NOTE

¹ Dans l'article de référence (M. Glaude et F. de Singly, 1986) les données ne sont pas construites de la même manière. Ainsi les femmes « dominées » ici comprennent les femmes « dominées » et « d'intérieur », les femmes « autonomes », les femmes « PDG », « petits patrons » et « gestionnaires ».

Bibliographie

- ██████████
- BLOOD R.O. et D.M. WOLFE. 1960. *Husbands and wives, The dynamics of married living*. New York, Free Press Paperback.
- BOURDIEU, P. 1979. *La distinction*. Paris, Éditions de Minuit.
- ERNAUX A. 1981. *La femme gelée*. Paris, Gallimard.
- GLAUDE M. et F. de SINGLY. 1986. « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Économie et Statistique*, 187 : 3-30.
- HERBST P.G. 1952. « The measurement of family relationships », *Human Relations*, 5, 1 : 1-34.
- KAUFMANN J.-C. 1985. *Le repli domestique*. Rennes, LARES.
- KELLERHALS J., J.F. PERRIN, G. STEINAUER-CRESSON, L. VONECHE et G. WIRTH. 1982. *Mariages au quotidien*. Lausanne, Éditions P.M. Favre.
- LESSING D. 1967. *Un homme et deux femmes*. Paris, Plon.
- MAUGER G. et C. FOSSE-POLIAK. 1986. « De la cohabitation chez les jeunes de milieux populaires », *Dialogue, Recherches cliniques et sociologiques sur le couple*, 92 : 76-87.
- PARSONS T. et R. BALES. 1955. *Family Socialization and Interaction Process*. Glencoe, Free Press.
- SINGLY, F. de. 1983. « Questionnaire et figuration », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 3-4.
- SINGLY, F. de. 1984. « Accumulation et partage des ressources conjugales », *Sociologie du Travail*, 26, 3 : 326-345.
- SINGLY, F. de. 1987. *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris, PUF.
- SINGLY, F. de. 1987. « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année Sociologique*, 37 : 181-205.
- STRINDBERG A. 1884. *Mariés!* Paris, Actes-Sud, 1986.
- TOUZARD H. 1967. *Enquête psychosociologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale*. Paris, Éditions du CNRS.
- VALETAS M.F. 1982. *Le nom de la mère*. Paris, CREDOC.